



Mairie d'AUBY
Demande subvention FEDER
Renaturation de la friche de l'ancien collège
en ilot de fraicheur
Décision directe n°120-2025

Publié le 27 juin 2025

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,
Vu le projet d'aménagement d'un parc en cœur de ville via la renaturation de la friche de l'ancien collège en ilot de fraicheur qui permettra d'atténuer les effets des canicules,
Vu la possibilité d'obtenir un financement européen via le FEDER, à travers l'appel à projets "Requalification d'espaces délaissés et dégradés",
Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Dépenses	2 302 905,09 €	Région – Fonds de soutien aux projets structurants	476 827,00 €
		Département – PTS 2023-2024	330 000,00 €
		Fonds vert - Renaturation	105 947,00 €
		Europe - FEDER	929 550,07 €
		Fonds propres ville	460 581,02 €
TOTAL	2 302 905,09 €	TOTAL	2 302 905,09 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 929 550.07 euros auprès de la Région afin d'obtenir un financement européen via le FEDER pour la renaturation de l'Ilot collège,
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.



AUBY, le 27/06/2025

Bernard CZECH
Maire